

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 17 octobre 2022 à 18h30, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Vu la Loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;
Vu la loi n°2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la gestion de la crise sanitaires ;
Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;
Vu la Loi n°2022-46 du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique ;
L'article 10 de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 prévoit, jusqu'au 31 juillet 2022, les mesures suivantes : la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs.

Etaient présents :

ANDRE René	SCHULTZ Laurent	JURCZAK Serge	LORENTZ Maurice
BECKER Patrick	VEINNANT Bernard	MEDVES Jean-François	MATHIEU Bertrand
FERRERO Marc	BERNARDI Alessandro	BALCERZAK Roland	PAQUET Michel
LUCCHINI Marc	CORAZZA Jean-Luc	FEUVRIER Alieth	RECH Serge
MELEO Guy	HATRI Aïcha	LANGMAR Déborah	ROBINET David
PHILIPPE Lionel	PAULY Elsa	FRADELLA Cédric	SCHIVRE Marc

Procurations :

ZIEGLER Damien	a donné procuration à	BECKER Patrick
RENAUX Patricia	a donné procuration à	LUCCHINI Marc
SCHNEIDER Brigitte	a donné procuration à	MELEO Guy
FREYBURGER Julien	a donné procuration à	SCHREIBER Roger
POUGET Clémence	a donné procuration à	SCHULTZ Laurent
COLIN Jean-Marie	a donné procuration à	VEINNANT Bernard
BARILLARO Jérémy	a donné procuration à	BERNARDI Alessandro
PARPETTE Jerry	a donné procuration à	BALCERZAK Roland
ACKER Christine	a donné procuration à	FEUVRIER Alieth
BAUR Denis	a donné procuration à	MATHIEU Bertrand
ZENNER Bernard	a donné procuration à	PAQUET Michel
HERGAT Michel	a donné procuration à	ROBINET David
VETZEL Caroline	a donné procuration à	PAULY Elsa
SEGURA Olivier	a donné procuration à	FRADELLA Cédric

Absents excusés :

SCHITZ Denis	DEUTSCH André	KASPAR COTRUPI Angèle	GUERMANN Bernard
HOLSENBURGER Alexandre	ABATE Patrick	WEIS Mathieu	TACCONI Pierre
GRILLO Marie			

Absents non excusés :

HERFELD Marie-Laurence	TSCHIERSCH Laurent	BEY Michèle	DEISS Murielle
ENGELMANN Fabien	KOWALCZYK Maryline	LOPICO Aurélie	BRUSCO Stéphan
REBSTOCK PINNA Alexandra	SCHUTZ Sylvie	WATRIN Audrey	FATORELLI Viviane

La séance débute à 18h31

Début de la séance :

Membres en exercice :	60
Présents :	21
Procurations :	14
Absents :	25

Pendant le point 4 :

Arrivée de Mme HATRI Aïcha

Membres en exercice :	60
Présents :	22
Procurations :	14
Absents :	24

Pendant le point 5 :

Arrivée de M. ANDRE René et M. FERRERO Marc

Membres en exercice :	60
Présents :	24
Procurations :	14
Absents :	22

Pendant le point 6 :

Arrivée de M. SCHIVRE Marc

Membres en exercice :	60
Présents :	25
Procurations :	14
Absents :	21

Pendant le point 13 :

Départ de M. MELEO Guy, M. FERRERO Marc et M. ANDRE René

Membres en exercice : 60
Présents : 22
Procurations : 14
Absents : 24

La séance se termine à 20h40

Assistaient en outre les techniciens du SMiTU :

AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale
ANDRE Cédric, Directeur Adjoint
NABE Kalil, Responsable des Finances
VAUTRELLE Alexandre, Responsable des Affaires Juridiques
SCHLIENGER Sylvaine, Responsable de projet PDM et Citézen
DEFAZIO Jérémy, Chargé de Communication et Marketing
MOUCHARD Margot, Assistante de Direction

POINT I.14 – DELIBERATION N°2022/I-72 - PRESENTATION MATERIEL ROULANT ET SYSTEMES DE RECHARGE

La présente synthèse du programme est relative au marché public global de performance de matériel roulant et systèmes de recharge. Il est prévu d'acquérir une flotte de 27 véhicules de 18 mètres à motorisation électrique (d'autres véhicules supplémentaires pourront être commandés par voie de bon de commande, si besoin).

Ci-après, les principaux éléments du programme technique et fonctionnel du marché de matériel roulant et systèmes de recharge électrique :

Matériel Roulant

■ Caractéristiques principales

- 140 pers./véhicules soit 4 pers./m²
- 30 places assises minimum
- Accessible aux PMR
- Autonomie minimum de 60 km (pour permettre au moins un Aller/Retour en mode dégradé jusqu'au dépôt ou prochain terminus)
- Durée de vie de 15 ans, avec une circulation moyenne de 70 000 km/an
- Résistance au vandalisme (aménagement et matériaux)
- Non-agressivité des aménagements intérieurs et extérieurs (matériaux non dangereux, bonne tenue mécanique, pas d'angles vifs, revêtements anti-dérapants...)
- Caméra de recul et avertisseur sonore
- Informations visuelles intérieures (affichage relatif à la sécurité, au réseau...)

■ Systèmes embarqués

- GPS, odomètre, gyromètre
- Système de télédiagnostic (transmet infos au PCC, diagnostics à distance...)
- Informations voyageurs sur 4 écrans TFT (type d'écran LCD)
- Intégration des dispositifs de priorité aux carrefours embarqués
- 6 valideurs de titres de transport (en open payment) par bus
- Dispositif de comptage des voyageurs (sera chiffré comme une Prestation Complémentaire Eventuelle (« option ») par les candidats)

■ Confort

- Confort Climatique : systèmes de climatisation prévus pour les voyageurs et le conducteur
- Confort de conduite : caméras en rétrovision placées sur les rétroviseurs, ergonomie travaillée du siège du conducteur (norme ISO 16121)
- Confort visuel : éclairage technologie LED à 100 Lux à 1,5m du sol et surface vitrée suffisante pour permettre une bonne visibilité sur l'extérieur en position assise ou debout des voyageurs
- Prises USB

Infrastructure de recharge électrique :

- Dispositifs de recharge rapide prévus aux 4 terminus de lignes : 2 emplacements de recharge par terminus
- Dispositifs de recharge prévus au dépôt situé à Florange : 14 dispositifs de recharge lente et 1 dispositif de recharge rapide
- Recharge d'un véhicule en moins 10 min, selon le plan d'exploitation de la ligne
- La recharge s'effectuera par contact aérien via le pantographe

■ Fourniture des équipements de maintenance spécifiques ;**■ Fourniture d'un parc de pièces de rechange ;****■ Service de formation et de transfert de compétences auprès de l'exploitant du système de transport ;****■ Service de maintenance des véhicules (niveau 3 à 5 sur 60 mois), du système de charge et des infrastructures électriques ;****■ Réalisation de prestations intellectuelles (direction et pilotage de projet, études, livrables et documentation technique, mise à jour de livrables documentaires...).****Trois sujets ont fait l'objet d'un positionnement de la part du Bureau Syndical****■ Bouton et affichage « arrêt demandé ».**

- Préconisation du Mandataire : le BHNS s'arrête de fait à tous les arrêts, donc il n'est pas nécessaire de prévoir des boutons « arrêt demandé ».

On peut tout de même prévoir un précâblage pour permettre d'utiliser le bus dans le réseau CITELINE, une fois passée son exploitation en mode BHNS.

Faute d'éléments financiers, les élus du Bureau Syndical n'ont pas pu point.

- 9 caméras de vidéosurveillance embarquée sont prévues initialement dans le programme (2 caméras par porte soit 6 caméras au total, 2 caméras dans le couloir et 1 caméra frontale)
- Préconisation du Mandataire : Les caméras présentes en station sur chaque quai permettront d'avoir une vision claire de l'activité sur le quai. Les 3 caméras installées à chaque porte du bus pointant vers les quais seront donc redondantes.

Nous préconisons de ne garder que les 6 caméras de surveillance avec une vision vers l'intérieur du bus ainsi qu'à l'avant du bus avec la caméra frontale, comme présenté dans le schéma ci-dessous :



- Estimation « à dire d'expert » : Environ 110 € HT par caméra, :
 - Soit pour 6 caméras par bus : 17 800 €
 - Soit pour 9 caméras par bus : 26 700 €

Les élus du Bureau Syndical se sont prononcés en faveur de l'installation de 6 caméras dans les futurs BHNS.

■ Mise en place du Wifi voyageur

Avec l'avancée du déploiement de la 5G et des forfaits de données internet illimités, il se pose la question de la mise en place d'un wifi pour les voyageurs.

Estimation « à dire d'expert » : environ 8 000 € par bus, soit 216 000 € pour n'inclut pas les coûts d'exploitation (abonnement).

- Retours d'expériences sur d'autres réseaux :
 - Mise en place du wifi voyageurs sur le réseau MISTRAL (Toulon Provence Méditerranée) et STCLM (Trolley bus à Limoges) avec succès. Le réseau WIFI permet aux voyageurs n'ayant pas accès à des données mobiles illimitées de profiter d'internet durant leur trajet.

Les élus du Bureau Syndical ont donné un avis défavorable à l'installation du WIFI dans les futurs BHNS.

Il est demandé au Comité Syndical de valider les orientations prises par le Bureau Syndical, à savoir :

- Valider cette synthèse du programme « Matériel roulant et systèmes de recharge » ;
- Prendre une décision quant à l'installation du précâblage des boutons et de l'affichage pour la fonction « Arrêt demandé » soit 2 000 € HT/bus ;
- Valider l'installation de 6 caméras de surveillance ;
- Valider le fait de ne pas mettre en place du Wifi voyageurs.

La Commission BHNS du 7 octobre 2022 a donné un avis favorable, y compris à l'installation du précâblage et de l'affichage pour la fonction « arrêt demandé ».

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- valide cette synthèse du programme « Matériel roulant et systèmes de recharge » ;
- valide l'installation du précâblage des boutons et de l'affichage pour la fonction « Arrêt demandé » soit 2 000 € HT/bus ;
- valide l'installation de 6 caméras de surveillance ;
- valide le fait de ne pas mettre en place du Wifi voyageurs.

Pour extrait conforme,

A YUTZ, le 18 octobre 2022

Le Président,

Roger SCHREIBER

